

OBJET

**Domaines de compétence par
thème**
8.8 Environnement

Adhésion au groupe de
certification FSC® Vallée de la
Seine

Nombre de Conseillers

en exercice : **29**

Nombre de présents : **17**

Nombre de votants : **28**

La Maire,

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif de Rouen,
53 avenue Gustave Flaubert,
76000 Rouen, dans un délai de 2
mois à compter de sa publication
et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-05-34

L'an deux mil vingt trois

le onze mai deux mil vingt-trois à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL –
Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER –
M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE –
M. Frédéric GESLIN – Mme CREVON – M. BULARD – M. BIGOT-
Mme BOSQUIER – Mme DESANGLOIS

Excusés ayant donné pouvoir

M. GOMIS à Mme ESCLASSE
Mme DELOBEL à M. Francis GESLIN
M. FRESSEL à M ROGERET
M. BRUNET à Mme BARRIERE
M MIZABI à Mme VANDEL
Mme DUCHEMIN à Mme QUOD-MAUGER
M. PETIT à M. SACHOT
M. LEMAIRE à Mme DUDOUET
M JEANJEAN à Mme SEMIEM
M. LE NOE à Mme DESANGLOIS
Mme FRIBOULET à M. BULARD

Excusée

Mme DUVAL

Mme VANDEL est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : M. Taylor ROGERET, adjoint en charge du développement durable, de la transition écologique et du numérique.

La labellisation air-climat-énergie 2 étoiles du programme territoire engagé transition écologique (TETE) symbolise l'engagement de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf pour la transition écologique, la protection de l'environnement et sa valorisation.

Fidèle à ses engagements, la Ville désire maintenir et développer les actions vertueuses en lien avec le développement durable et ses multiples composantes.

Parmi son riche patrimoine naturel, mêlant notamment Seine, Oison, plaine agricole, forêt de Bord, etc, figurent les Bois Communaux. Ces derniers, protégés depuis 1985, ont la particularité d'être localisés sur le territoire de la commune de Saint-Didier-des-Bois, mais sont bien la propriété de Saint-Pierre-lès-Elbeuf. Le site, d'un peu plus de 23 hectares, présente un intérêt écologique et pédagogique.

La forêt communale relevant du régime forestier, elle est gérée par l'Office National des Forêts (ONF), en lien avec la Ville et les différentes parties prenantes. Sur ces 23 hectares cependant, une partie d'environ 1 hectare est gérée par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Normandie, en raison de sa richesse floristique et faunistique et de son intérêt particulier.

Le Parc naturel régional des boucles de la Seine Normandie a reçu des financements de la Région Normandie afin de constituer un groupe de certification FSC ("Forest Stewardship Council") en Vallée de Seine. Regrouper plusieurs forêts permet de réduire les efforts à fournir par les gestionnaires pour la mise en place du référentiel de gestion forestière FSC ainsi que les coûts de certification pour les propriétaires forestiers. Ce groupe associera des forêts privées et des forêts publiques.

FSC et PEFC ("Programme for the Endorsement of Forest Certification") sont les deux certifications forestières reconnues en France. Les deux référentiels partagent des objectifs communs et la double certification est possible. Leur différence principale sur le terrain se situe dans le fait que l'obtention du certificat FSC requiert un niveau d'exigence plus important et que celui-ci ne peut être obtenu que suite à un audit initial effectué par un organisme certificateur indépendant. Plus largement, les deux certifications ne reposent pas sur le même système de gouvernance.

Les retours d'expérience des groupes de certifiés FSC en France sont très positifs. Ils encouragent l'évolution vers une gestion forestière limitant l'érosion de la biodiversité tout en étant soutenable sur le plan économique.

Il est attendu de la part des collectivités territoriales de mettre en place une stratégie de préservation de leur patrimoine naturel. Rentrer dans le groupe de certification FSC Vallée de Seine serait pour la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf un signal fort et un moyen efficace de montrer l'engagement et la volonté d'amélioration continue dans cette voie auprès des administrés.

La demande de bois certifiés FSC est supérieure à l'offre, tant à l'échelle nationale qu'en Normandie. Le Parc y a vu une opportunité pour initier une certification de groupe, dans le but de promouvoir une gestion responsable et multifonctionnelle des forêts. En effet, FSC certifie les propriétés ou groupes de propriétés appliquant une gestion forestière qui :

- renforce la protection de la biodiversité entre autres par la mise en place d'un réseau de conservation et par le maintien d'arbres-habitats ainsi que d'une quantité suffisante de bois morts sur pied et au sol ;
- fonctionne en concertation avec les parties prenantes pour une meilleure compréhension des choix sylvicoles par tous les usagers de la forêt ;
- permette une viabilité économique et une traçabilité des bois en vue de renforcer la filière locale d'exploitation et de transformation du bois.

FSC propose également aux propriétaires de forêts certifiées de valoriser les autres services fournis par leurs forêts tels que la préservation de la biodiversité, des ressources en eau, des sols, la séquestration et le stockage de carbone ou encore les services récréatifs, par une mention services écosystémiques s'ajoutant à leur certificat. Le Parc accompagnera les membres du groupe de certification Vallée de Seine dans cette démarche visant à rémunérer ces services par des partenariats financiers.

Après examen de l'éligibilité des forêts candidates à la certification par les agents du Parc, la forêt proposée par la collectivité pourra adhérer au groupe de certification FSC Vallée de Seine. Rentrer dans le groupe de certification FSC Vallée de Seine implique dès lors :

- de prendre connaissance des principales exigences du référentiel FSC ;
- de respecter la politique d'association en évitant toute activité inacceptable dans les autres forêts dont la collectivité est propriétaire ;
- de reconnaître le Parc comme gestionnaire de groupe et de coopérer à la centralisation des documents indispensables au bon déroulé des audits ;
- d'accepter de faire auditer les surfaces forestières candidates à la certification annuellement par des auditeurs internes (agents du Parc) et externes (organismes certificateurs) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20230511-2023-05-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023

Affichage : 15/05/2023

- de régler sa part du montant pour les audits externes effectués par un organisme certificateur indépendant accrédité à partir de 2024 (environ 6€ / hectare, soit environ 138€).

Tous ces aspects seront formalisés par la signature de la déclaration d'engagement. Ce projet de certification s'inscrit dans la volonté communale de valorisation de son patrimoine naturel et agricole, symbolisée par la fiche action n°46 de son plan d'action Cit'ergie (depuis renommé programme territoire Engagé Transition Écologique). L'intérêt et l'accueil de différents publics est encouragé et compatible avec la préservation des spécificités écologiques de ce site, de sa faune et de sa flore.

Un lien est évidemment fait, sur ce sujet, avec les gestionnaires des Bois Communaux que sont l'ONF et le CEN.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adhérer au groupe de certification FSC en Vallée de Seine par le Parc naturel régional des boucles de la Seine Normande, d'en suivre les principes et de suivre les exigences du référentiel FSC pour la gestion des Bois Communaux, d'autoriser des audits internes (agents du Parc) et externes (organismes certificateurs), et de prévoir dans les budgets à partir de 2024 le règlement de la part du montant pour les audits externes effectués par un organisme certificateur indépendant accrédité, et enfin d'autoriser Madame la Maire à signer tout document et acte qui serait relatif à cette adhésion et cette éventuelle certification.

VU

Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;
Le Code forestier ;

La délibération n°2022-10-93 du 13/10/2022 approuvant le document de prescriptions des Bois Communaux, établi par l'ONF.

CONSIDÉRANT

La labellisation de la Commune air-climat-énergie 2 étoiles du programme territoire engagé transition écologique ;

La nécessaire préservation et le désir de valorisation du patrimoine naturel de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, et notamment de ses Bois Communaux ;

La constitution d'un groupe de certification FSC en Vallée de Seine par le Parc naturel régional des boucles de la Seine Normande.

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 28
voix contre 0
Abstention 0

Article 1 : d'adhérer au groupe de certification FSC en Vallée de Seine par le Parc naturel régional des boucles de la Seine Normande, d'en suivre les principes et de suivre les exigences du référentiel FSC pour la gestion des Bois Communaux ;

Article 2 : d'autoriser des audits internes (agents du Parc) et externes (organismes certificateurs), et de prévoir dans les budgets à partir de 2024 le règlement de la part du montant pour les audits externes effectués par un organisme certificateur indépendant accrédité (environ 6€ / hectare) ;

Article 3 : d'autoriser Madame la Maire à signer tout document et acte qui serait relatif à cette adhésion et cette éventuelle certification.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits